



**SÉANCE PUBLIQUE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022
À 19h45**

Délibération 67 / 2022
(8^{ème} délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
Convocation
06/09/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 Septembre à 19h45,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel
SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,
DELEUZE Christian, PUECH Roland, GARRIGUES Françoise,
POIRRIER Michelle, MICHAUX Martine, COQUEAU Stéphane,
ROUQUIE Vincent, MAIGNE Solange, CHAVET-JABOT Francis,
ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BRAMOND Philippe,
LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, VERTES Alain.

Absents représentés : BACH Héléne (donne pouvoir à POIRRIER Michelle)
ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GARBE Daniel
(donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF Benoît (donne pouvoir à
ALIBERT Sylvie).

Absents excusés :

Absents : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, MAZEYRAC Pierrick,
PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan, BALLARIN Lydia.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

08. OBJET : CREATION D'UNE MICRO-FOLIE AU SEIN DU POLE CULTUREL DE GRAMAT : MISE A JOUR DU PROJET ET AJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT).

Suite à l'appel à projet initié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie auquel la Commune Gramatoise a répondu (confer délibération du 22 décembre 2021), des échanges ont récemment eu lieu avec cette dernière et l'Etablissement Public de la Grande Halle de La Villette.

Ces échanges ont abouti à plusieurs modifications du projet initial :

- Une « préfiguration » aura lieu avec un prêt de matériel de la part de l'Etablissement Public de la Grande Halle de La Villette à partir du mois de décembre 2022 pour une durée de 6 mois, permettant ainsi une ouverture de la Micro-Folie à Gramat à compter des vacances de Noël 2022 ;
- La construction d'une programmation culturelle débutera par une rencontre avec les partenaires intéressés (associations du secteur culturel et patrimonial, établissements scolaires et autres acteurs publics ou privés) au mois d'octobre 2022 ainsi qu'une préouverture réservée à ces mêmes partenaires du 13 au 16 décembre 2022.

Les investissements financiers de la Commune de Gramat seront répartis sur l'automne 2022 (aménagement et rafraîchissement de la salle concernée) et printemps 2023 (matériel du Musée Numérique à l'issue du prêt de matériel par l'Etablissement Public La Villette).

Le nouveau plan de financement prévisionnel serait le suivant :

AR Prefecture

046-214601288-20220914-2022_67-DE
 Reçu le 14/09/2022
 Publié le 14/09/2022

BUDGET PREVISIONNEL DEPENSES		BUDGET PREVISIONNEL RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Financiers	Montant (HT)	Taux (%)
Musée numérique selon devis type avec 15 tablettes N.B : à ajuster avec devis définitif	28 000.00 €	Sollicitation FNADT: 80 % des dépenses matériel Micro-Folie	22 880.00 €	54.0%
casque réalité virtuelle (300 € HT l'unité) 2 unités	600.00 €	Autofinancement	19 489.00 €	46.0%
meublier (fauteuils réalité virtuelle / compléments de sièges pour accueil de classe + 2 tables mobiles)	2 000.00 €			
traitement acoustique salle musée numérique (1er devis à affiner)	6 399.00 €			
traitement de la lumière / occultation fenêtre et portes vitrées (devis en attente)	1 370.00 €			
travaux aménagements locaux (cloisonnement espace régie, démontage câblage et bureaux existant et peinture)travaux en interne chiffrage des matériaux	1 500.00 €			
Signalétique / informations / événement ouverture	2 500.00 €			
TOTAL HT DEPENSES INVESTISSEMENT :	42 369.00 €	TOTAL HT RECETTES INVESTISSEMENT :	42 369.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** la mise à jour du projet Micro-Folie prévu au sein du Pôle Culturel de Gramat ;
- **VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel ajusté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.